Résolution présentée par la délégation du Sri Lanka

Thème — Agenda 2030: pour le développement durable

Concerne — Création d'un fonds international pour une mode durable

L'Assemblée Générale,

Révoltée — par l'impact environnemental majeur de la fast fashion et ses effets sur les pays producteurs et consommateurs avec une estimation annuelle de 92 millions de tonnes de déchets textiles selon le PNUE (2025),

Considérant — l'ampleur des investissements qui aident à la transition durable au sein de l'industrie,

Constatant — que certains pays producteurs rencontrent des difficultés financières et infrastructurelles pour rendre leur production plus durable, dues à un surendettement ou à une pauvreté extrême,

Soucieuse — de garantir une transition écologique juste qui ne compromette pas le développement économique des pays producteurs, notamment le Cambodge dont le secteur textile représente 30% du produit intérieur brut selon l'OMC(2022),

Rappelant — les objectifs de développement durable 9,12 et 13 de l'agenda 2030,

Dénonçant — l'hypocrisie de pays importateurs développés dont une grande partie de la consommation se voit issue de la fast fashion, tout en maintenant une volonté « éco-responsable » comme l'Allemagne qui annonce une action avec la France et les Pays-Bas contre l'ultra-fast fashion, déclarée par le Ministère allemand de l'environnement en juin 2026,

Applaudissant — les initiatives de pays producteurs de textiles à faible économie comme le Vietnam et la Jordanie qui aspirent à des politiques de recyclage textile,

Estimant — que les pays importateurs devraient avoir un rôle à jouer dans le financement d'une production textile plus durable,

Décide — de créer le fonds international « Solidarité Worldwide pour une mode Ambitieuse et Green » (SWAG) destinée à soutenir la transition écologique de l'industrie textile dans les pays producteurs en développement;

d'encourager les pays importateurs à contribuer annuellement au fonds, selon le volume de leurs importations textiles et leur capacité économique, sachant que la France aurait importé plus de 10 milliards d'euros en vêtements de pays en développement en 2025 (Eurostat, 2026), contre 79,3 milliards de dollars aux USA en 2023 (USITC,2024);

d'accorder des subventions non remboursables destinées à moderniser les usines, développer les énergies renouvelables, recycler les déchets textiles et former les travailleurs, pour des objectifs environnementaux durables.

Le texte français fait foi.